

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 020-9783/21/BM

■ Approbation d'une demande de subvention d'investissement pour le financement des opérations : "Rénovation énergétique du patrimoine métropolitain" et "Développement du photovoltaïque sur le patrimoine métropolitain"

MET 21/18492/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son projet de Plan Climat Air Energie et de son agenda environnemental, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre ses objectifs de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES et de développement de la production locale d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables.

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence intègre chaque année un volet de rénovation énergétique dans le cadre de sa programmation pluriannuelle de travaux d'entretien du patrimoine bâti.

Dans ce cadre, 8 opérations sont inscrites à la programmation 2021 :

Territoire	Bâtiment	Travaux
CT1	Bounaude Scortica	Isolation de la toiture du bâtiment Bounaude Scortica (CT1)
		Passage à la LED du bâtiment Bounaude Scortica (CT1)
	Antenne de Châteauneuf-les-Martigues	Isolation thermique du hangar atelier de l'Antenne de Châteauneuf-les-Martigues (CT1)
	Larousse	Isolation de la toiture du bâtiment Larousse (CT1)
CT2	Quartz	Passage à la LED du bâtiment Quartz (CT2)
	Piscine Caneton	Rénovation de la toiture avec isolation de la Piscine Caneton (CT2)
	Pépinière Cannel de Meyreuil	Réfection de la toiture avec isolation de la Pépinière Cannel de Meyreuil (CT2)
CT4	SPL Collecte	Passage à la LED à la SPL Collecte (CT4)

Par ailleurs, des études de potentiel photovoltaïque ayant pour objet de déterminer la faisabilité de l'installation de centrales photovoltaïques sur 15 équipements métropolitains ont été réalisées en 2020, mettant en lumière plusieurs projets que la Métropole souhaite mener entre 2022 et 2027 (PPI sur 5 ans).

Ces projets concernent les bâtiments suivants :

Territoire	Bâtiment
CT1	38 Larousse
	Antenne du Rove / Ensues
	Luminy Biotech - bât A, B et C
	Maison du Développement Industriel
	Hôtel Technoptic
	Hôtel Technologique
CT2	Piscine Virginie DEDIEU
	Centre aquatique Pertuis Durance Luberon (Ex René GUIBERT)
	Piscine Jean Pierre MORÉ
CT5	Médiathèque Intercommunale

D'autres projets ont été identifiés sur le CT4 notamment mais feront l'objet de montages financiers différents (appel à manifestation d'intérêt, financement participatif à l'étude, etc.).

La pose de panneaux photovoltaïques en toiture associés à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans un projet global de rénovation thermique permet :

- de réduire les dépenses de fonctionnement liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage, ...)
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le coût prévisionnel des travaux est de 450 000 euros HT pour la rénovation énergétique et 1 000 000 euros HT pour le photovoltaïque.

Les plans de financement prévisionnels de ces opérations sont les suivants :

Rénovation énergétique

DSIL	360 000,00 €	80%
Métropole Aix-Marseille-Provence	90 000,00 €	20%
TOTAL FINANCEMENT HT :	450 000,00 €	100%

Photovoltaïque

DSIL	800 000,00 €	80%
Métropole Aix-Marseille-Provence	200 000,00 €	20%
TOTAL FINANCEMENT HT :	1 000 000,00 €	100%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20 CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8289/20/CM du 31 juillet 2020 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt primordial de poursuivre des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES et de développement de la production locale d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables ;

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien aux investissements locaux ainsi que de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces deux opérations d'investissement.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget DES Etats Spéciaux des Territoires : Budget EST CT1 : Opération 2020/102300 – Budget EST CT2 : Opération DI 477 – Budget EST CT4 : Opération 2017/403200.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au Budget de la Métropole – Chapitre 13.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT